

Les Cahiers Anne Hébert

L'héritage seigneurial d'Anne Hébert : famille et enracinement comme marqueurs identitaires

Benoît Grenier

Number 15, 2018

Anne Hébert, le centenaire : réception, traduction, enseignement de l'œuvre

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1110962ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1110962ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Centre Anne-Hébert

ISSN

1488-1276 (print)

2292-8235 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Grenier, B. (2018). L'héritage seigneurial d'Anne Hébert : famille et enracinement comme marqueurs identitaires. *Les Cahiers Anne Hébert*, (15), 8–29. <https://doi.org/10.7202/1110962ar>

Article abstract

Anne Hébert naît en 1916, dans une société qui continue d'être fortement imprégnée de réminiscences d'un régime seigneurial ayant survécu, à bien des égards, à son abolition en 1854. Issue de deux éminentes familles seigneuriales ayant, les Taché, d'origine bourgeoise, et les Juchereau-Duchesnay, d'ascendance noble, Anne Hébert appartient à deux lignées qui ont « fait » l'histoire du Canada français. Les racines seigneuriales de sa famille se plongent dans le sol des régions de Kamouraska et de Portneuf. À Sainte-Catherine de Fossambault où elle est née et où elle séjourne régulièrement, le manoir familial continue de symboliser une distinction sociale des membres de la famille. Prenant appui sur une recherche en cours sur les « persistances seigneuriales au Québec » cet article propose une réflexion sur cette filiation seigneuriale dans l'identité et l'œuvre d'Anne Hébert.

© Benoît Grenier, 2018



This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

L'héritage seigneurial d'Anne Hébert : famille et enracinement comme marqueurs identitaires¹

BENOÎT GRENIER

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Résumé : Anne Hébert naît en 1916, dans une société qui continue d'être fortement imprégnée de réminiscences d'un régime seigneurial ayant survécu, à bien des égards, à son abolition en 1854. Issue de deux éminentes familles seigneuriales ayant, les Taché, d'origine bourgeoise, et les Juchereau-Duchesnay, d'ascendance noble, Anne Hébert appartient à deux lignées qui ont « fait » l'histoire du Canada français. Les racines seigneuriales de sa famille se plongent dans le sol des régions de Kamouraska et de Portneuf. À Sainte-Catherine de Fossambault où elle est née et où elle séjourne régulièrement, le manoir familial continue de symboliser une distinction sociale des membres de la famille. Prenant appui sur une recherche en cours sur les « persistance seigneuriales au Québec » cet article propose une réflexion sur cette filiation seigneuriale dans l'identité et l'œuvre d'Anne Hébert.

Mots-clés : Famille, Histoire, Seigneurie, Noblesse, Identité.

1. J'adresse de sincères remerciements à Nathalie Watteyne sans les conseils de laquelle je n'aurais jamais osé me lancer dans l'univers d'Anne Hébert. Je lui suis très reconnaissant de m'avoir encouragé à proposer cette réflexion d'historien dans le cadre du colloque *Anne Hébert, le centenaire* ainsi que pour avoir longuement discuté avec moi de sa compréhension de l'influence des origines seigneuriales d'Anne Hébert sur son œuvre. Je remercie aussi le personnel des Archives de l'Université de Sherbrooke, en particulier madame Suzanne Couture. Je remercie les témoins qui ont participé à ma recherche sur la mémoire seigneuriale, en particulier ceux liés de près ou de loin à l'univers d'Anne Hébert : madame Odette Dick, monsieur Michel Fragasso, madame Marguerite Juchereau-Duchesnay et monsieur Yves La Roque de Roquebrune. Finalement, je tiens à souligner la collaboration essentielle de Stéphanie Lanthier, historienne et cinéaste, ainsi que de Michel Morissette, assistant de recherche, de même que la contribution du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH Savoir) à la réalisation de mes travaux sur les persistance seigneuriales.

Il y a le manoir de mes ancêtres Duchesnay là où ma mère a passé une partie de son enfance.
Grande maison de pierres roses, longtemps habitée par mes cousins Garneau.
Les pins noirs et leurs aiguilles rousses par terre. Mes cousins. Mes amis. Ma jeunesse. Derrière le
manoir coulent des rapides qui confèrent au silence une voix éternelle d'eau.

Anne Hébert, « Les étés de Kamouraska... et les hivers de Québec »,
texte paru dans *Le Devoir* du 28 octobre 1972 (OCV, 2015 : 921)

Mon incursion dans l'univers d'Anne Hébert est le fruit d'un concours de circonstances et l'aboutissement d'un parcours sinueux pour l'historien de formation et le spécialiste du régime seigneurial que je suis. Dans ma thèse portant sur les seigneurs dans le monde rural du Québec ancien, je m'étais penché sur dix lignées seigneuriales entre le 17^e et le 19^e siècle (Grenier, 2007). Parmi ces familles se trouvaient les seigneurs de Beauport, les Juchereau-Duchesnay. Dans la foulée de cette thèse, j'avais consacré une biographie à l'une des seigneuses les plus influentes, quoique complètement oubliée², de cette famille, Marie-Catherine Peuvret (1667-1739) (Grenier, 2005). Déjà, je m'intéressais à la lignée dans la longue durée et j'étais bien conscient que cette famille comptait plusieurs remarquables descendants, du « héros » de la bataille de Châteauguay (le colonel de Salaberry) jusqu'aux patineurs artistiques Paul et Isabelle Duchesnay. Mais, surtout, je savais qu'au terme de cette filiation se trouvaient deux écrivains majeurs de la littérature québécoise : Anne Hébert et Hector de Saint-Denys Garneau. Toutefois, ce fait est demeuré à l'état de réflexion pendant plusieurs années. Puis, progressivement, je me suis tourné vers les enjeux de la mémoire seigneuriale dans le Québec du 20^e siècle et j'avais l'intuition que l'œuvre d'Anne Hébert pouvait représenter une clé dans l'analyse des persistances seigneuriales. En 2013, je terminais une communication par ces mots :

2. En 1903, dans une volumineuse étude relative à la famille Juchereau-Duchesnay, l'archiviste et historien Pierre-Georges Roy ne consacrait que quelques lignes à Marie-Catherine Peuvret, se contentant de la décrire comme la mère des 17 enfants de son mari : *La famille Juchereau Duchesnay*, Lévis, s.e., 1903.

La littérature a aussi fourni de belles pages marquées par la trame seigneuriale et cette représentation de la seigneurie dans la littérature québécoise mériterait d'être soigneusement analysée, notamment dans la production de la romancière Anne Hébert (1916-2000), elle-même issue d'une famille seigneuriale parmi les plus anciennes au pays. Il s'agit d'un marqueur identitaire fort qui est rarement mis de l'avant pour l'étude de son œuvre³.

Plus récemment, mes recherches sur les persistances seigneuriales m'ont conduit de nouveau vers cette famille. Dans le cadre d'enquêtes orales menées auprès de descendants de familles seigneuriales du Québec pour en consigner la mémoire, la famille Juchereau-Duchesnay s'est trouvée bien représentée, et plus particulièrement la branche associée à la seigneurie de Fossambault (Sainte-Catherine), terre natale d'Anne Hébert.

En 2000, peu après le décès d'Anne Hébert, un film réalisé par Jacques Godbout fait allusion aux antécédents familiaux de celle-ci dans les termes suivants :

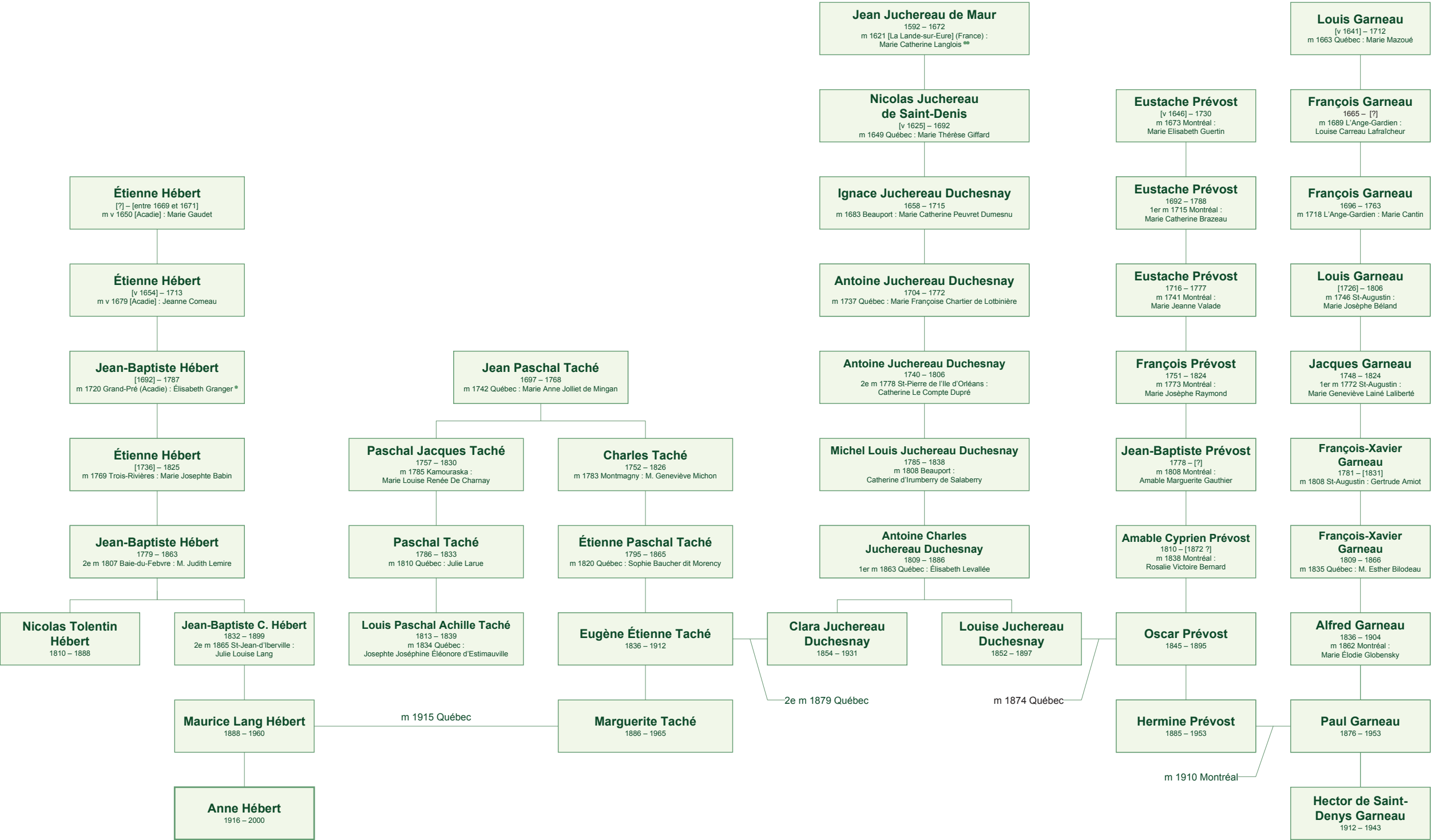
Vous êtes d'une noble lignée française. François-Xavier Garneau, premier historien canadien-français, est de la famille. Votre grand-père, Eugène-Étienne Taché, a été l'architecte du parlement de Québec, et un apothicaire de Paris, votre ancêtre, fut le premier agriculteur de la Nouvelle-France (Godbout, 2000).

Garneau et Taché sont effectivement d'incontournables figures du 19^e siècle québécois, mais Garneau n'est pas de ses ancêtres; il est plutôt de la généalogie de son cousin de Saint-Denys Garneau. Quant à ce premier agriculteur de la Nouvelle-France (il s'agit de Louis Hébert), il figure bien parmi les ancêtres d'Anne Hébert, mais il n'est pas son ancêtre patronymique, son père étant plutôt issu d'une lignée acadienne ayant fui au Québec à l'époque de la déportation... (Brochu, 2007 : 19-20). En somme, Godbout met l'accent sur l'héritage « bourgeois » ou « intellectuel » d'Anne Hébert. Il est vrai que sa généalogie compte tant de gens illustres qu'il faut choisir. L'architecte du parlement et créateur du « Je me souviens », Eugène-Étienne Taché, est son grand-père maternel, apparenté à une autre lignée seigneuriale, les Taché de Kamouraska, mais c'est de la lignée maternelle de Marguerite Taché, mère d'Anne Hébert, la noble famille Juchereau-Duchesnay, qu'il sera surtout question dans ce texte. Partant de ce constat d'une dimension de l'identité d'Anne Hébert non pas inconnue, mais certainement négligée, mon propos a pour objet de mettre de

3. Communication présentée dans un colloque interdisciplinaire sur les *Mémoires canadiennes* organisé par l'Association française des études canadiennes et tenu à Rennes en juin 2013. Le texte, programmatique, annonçait la recherche que j'ai entreprise depuis : Benoît Grenier, « Les paradoxes de la mémoire seigneuriale au Québec : entre la mythologie et l'oubli », paru en 2018 aux Presses universitaires de Rennes.

Généalogie d'Anne Hébert

Recherches et présentation : Frédéric Brochu, archiviste
Juillet 2010



* Ce couple acadien s'est installé au Québec.

** Ce couple pionnier a émigré en Nouvelle-France.

Figure 1 : Généalogie d'Anne Hébert

l'avant ce bagage familial singulier (celui de la noblesse seigneuriale⁴) et d'inviter à en tenir davantage compte dans l'interprétation de l'œuvre, et ce, dans une perspective pluridisciplinaire alliant l'histoire aux études littéraires. C'est donc à des fins « exploratoires » que je propose dans ce texte une réflexion sur la filiation, la terre et l'histoire dans l'œuvre et l'identité d'Anne Hébert⁵.

Cette dernière est née il y a cent ans dans un Québec encore fortement empreint des réminiscences de la seigneurie. Nous verrons que non seulement sa famille appartient à une lignée qui a fait l'histoire, mais qu'Anne Hébert naît dans un univers encore largement seigneurial et nobiliaire dont je rendrai compte ici sommairement, avant de proposer quelques pistes qui pourraient permettre d'intégrer aux analyses déjà riches de l'œuvre hébertienne une dimension peu explorée jusqu'à ce jour : l'identité seigneuriale. Plus largement, il s'agira de révéler ce patrimoine familial et seigneurial dans la perspective des persistances de cet « Ancien Régime » québécois au cœur du 20^e siècle en rappelant un fait largement méconnu au Québec, celui des continuités seigneuriales, bien après l'abolition de ce système foncier (1854).

4. Rappelons que la seigneurie n'est pas synonyme de noblesse. Les seigneurs peuvent être nobles ou roturiers et les nobles ne sont pas nécessairement seigneurs. Néanmoins la noblesse compose une large partie du groupe seigneurial, tant en France qu'en Nouvelle-France. Des roturiers accèdent néanmoins à la propriété seigneuriale. Certains, comme les Juchereau, seront anoblis, mais la plupart des familles seigneuriales roturières, même lorsqu'elles appartiennent à la bonne bourgeoisie (c'est le cas des Taché par exemple), n'accèdent pas à la noblesse en achetant un fief. Pour en savoir plus sur le régime seigneurial au Québec : Grenier, 2012.

5. L'immense bibliographie sur l'œuvre d'Anne Hébert inclut des analyses extrêmement diverses, mais force est de constater que ces thématiques (famille, seigneurie et dans une moindre mesure histoire) n'ont pas été abordées de manière directe, malgré des études sur le rapport à l'histoire dans certaines œuvres précises, en particulier dans *Le Premier Jardin* ou *Kamouraska*. Signalons aussi, à cet égard, la contribution d'Elsa Ollier-Pochart, en 2010, « Quand ancrer l'histoire permet de réécrire l'Histoire », dans *Les Cahiers Anne Hébert*, n° 9 : 43-56. Pour la bibliographie complète : WATTEYNE, Nathalie [et al.], *Anne Hébert : chronologie et bibliographie des livres, parties de livres, articles et autres travaux consacrés à son œuvre*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, coll. « Espace littéraire », 2008. Version mise à jour sur : www.USherbrooke.ca/centreanne-hebert/recherche

Un monde seigneurial encore vivant

Lorsque naît Anne Hébert, en août 1916, les rapports sociaux et le capital symbolique des « anciennes familles⁶ » demeure à peu de choses près inchangés. Dans un discours prononcé à Toronto (en anglais⁷) en 1922, le premier ministre de la Province de Québec, Louis-Alexandre Taschereau, lui-même issu d'une famille de l'ancienne noblesse seigneuriale, ne s'en cache pas :

Si vous doutez de la survivance des familles nobles [...] je vous les ferai voir continuellement mêlées aux événements marquants de notre vie nationale jusqu'en ces dernières années, et toujours au premier rang en dépit de la poussée qu'ont faite les nouveaux riches en notre pays comme dans les vieilles contrées d'Europe. (Taschereau, 1922 : 38)

Anne Hébert a 6 ans en 1922. Mais au-delà du poids symbolique, voire politique, de cette ancienne aristocratie, la propriété seigneuriale est encore vivante dans le Québec du temps de l'enfance d'Anne Hébert. Officiellement, le régime seigneurial a été aboli par l'Acte abolissant les droits et devoirs féodaux dans la Province du Bas-Canada, adopté le 18 décembre 1854⁸. Toutefois, la loi d'abolition est soucieuse de respecter les droits de propriété des seigneurs; elle prévoit d'importantes indemnisations pour la perte des droits lucratifs sur les terres des censitaires (la propriété éminente) et maintient les seigneurs en possession de toutes les terres non concédées, s'il s'en trouve encore dans leurs fiefs. À Sainte-Catherine, le manoir seigneurial et ses dépendances demeurent aussi, bien entendu, la propriété privée de la famille du dernier seigneur. Ce sont cependant les rentes constituées, créées en remplacement des rentes seigneuriales, qui auront pour effet de préserver le lien seigneur/censitaire dans la Province de Québec, et ce, bien après 1854. En effet, la loi d'abolition prévoit la commutation de la tenure, c'est-à-dire la fin des redevances seigneuriales et l'avènement de la tenure franche. Cependant, pour ce faire, les censitaires doivent « racheter » la rente seigneuriale. Les censitaires auront la possibilité de procéder à la

6. Par « anciennes familles », on sous-entend ici « familles aristocratiques » ou « nobles/seigneuriales ». Il existe d'ailleurs, à Montréal, une association qui regroupe les descendants de ces familles, le « Regroupement des anciennes familles du Québec ». Pour y adhérer, il faut faire la démonstration de sa généalogie noble ou seigneuriale : <http://www.anciennesfamilles.org/>.

7. Le texte est traduit dès 1922, puis paraît de nouveau en version abrégée dans la *Revue Moderne* en 1930. Le premier ministre Taschereau est lui-même parfaitement bilingue. Le bilinguisme apparaît d'ailleurs comme une caractéristique des familles de la noblesse canadienne. Les versions publiées que nous avons retrouvées ne font pas mention de l'identité précise du traducteur qui signe des initiales F.R.

8. Les éléments qui suivent synthétisent très sommairement ces enjeux complexes que nous avons longuement analysés dans plusieurs publications. Voir la bibliographie de cet article pour en savoir davantage.

commutation de leur terre, c'est-à-dire au « rachat » du capital⁹ de leur rente afin de se décharger définitivement des paiements annuels au seigneur. À défaut de rachat, les censitaires devront continuer à verser annuellement à leur seigneur une rente constituée, selon les mêmes modalités qu'avant l'abolition, c'est-à-dire généralement le 11 novembre de chaque année (la Saint-Martin d'hiver) au manoir seigneurial. Nos travaux ont révélé que le peu d'intérêt à « racheter » la rente et les faibles montants payés annuellement ont eu pour conséquence que, dans près de 80 % des cas, les rentes seront toujours dues au commencement du 20^e siècle (Grenier et Morissette, 2013). Ajoutons que l'article 37 de la loi d'abolition précise que les détenteurs et les débiteurs de cette rente continueront d'être appelés « seigneurs et censitaires ». Ce sont donc des changements bien subtils qui affectent le monde seigneurial du Québec au lendemain de cette abolition qui fut tout sauf révolutionnaire.

Le gouvernement du Québec se décidera à intervenir pour mettre définitivement un terme à ces persistance d'Ancien Régime au cours des années 1930, sous l'insistance du député-maire de Saint-Hyacinthe, le libéral Télesphore-Damien Bouchard. En 1935, une loi crée le Syndicat national du rachat des rentes seigneuriales (ci-après SNRRS). L'objectif du SNRRS est de « faciliter la libération de toutes les terres ou lots de terre des rentes constituées ayant remplacé les droits seigneuriaux¹⁰ ». Concrètement, il a pour mandat de rembourser les seigneurs afin de rompre le lien qui avait jusque-là persisté par le paiement des rentes constituées. Administré par un bureau des commissaires, le SNRRS contractera un emprunt, garanti par le gouvernement du Québec, pour exécuter son mandat. Après le 11 novembre 1940, date de la dernière « visite » des censitaires à leurs seigneurs, le lien sera rompu et les seigneurs (environ 550 personnes et institutions) qui auront montré la preuve de leurs titres seront indemnisés par le SNRRS, pour une somme totale de 3,2 millions de dollars¹¹ entre 1940 et 1950 (Morissette, 2014). De leur côté, les anciens censitaires, même débarrassés de la visite annuelle chez le seigneur et pleinement propriétaires de leurs terres, n'en auront cependant pas fini avec les rentes constituées puisque ce seront dorénavant quelque 800 municipalités (dont Sainte-Catherine de Fossambault) qui prendront la relève en prélevant une nouvelle taxe (dite taxe spéciale ou seigneuriale) équivalant à ce qui était encore dû aux créanciers/seigneurs. Dans de nombreuses municipalités, on paiera cette taxe jusqu'au tournant des années 1970, afin de rembourser au SNRRS les sommes déjà versées aux seigneurs, après quoi

9. Le capital équivalait à environ dix-sept années de rente annuelle, celle-ci étant établie à 6 % du capital.

10. 25-26 George V, 1935, c. 82, *Loi abolissant les rentes seigneuriales*.

11. Ce qui équivaldrait à environ 145 millions en argent actualisé.

l'organisme fermera ses livres¹².

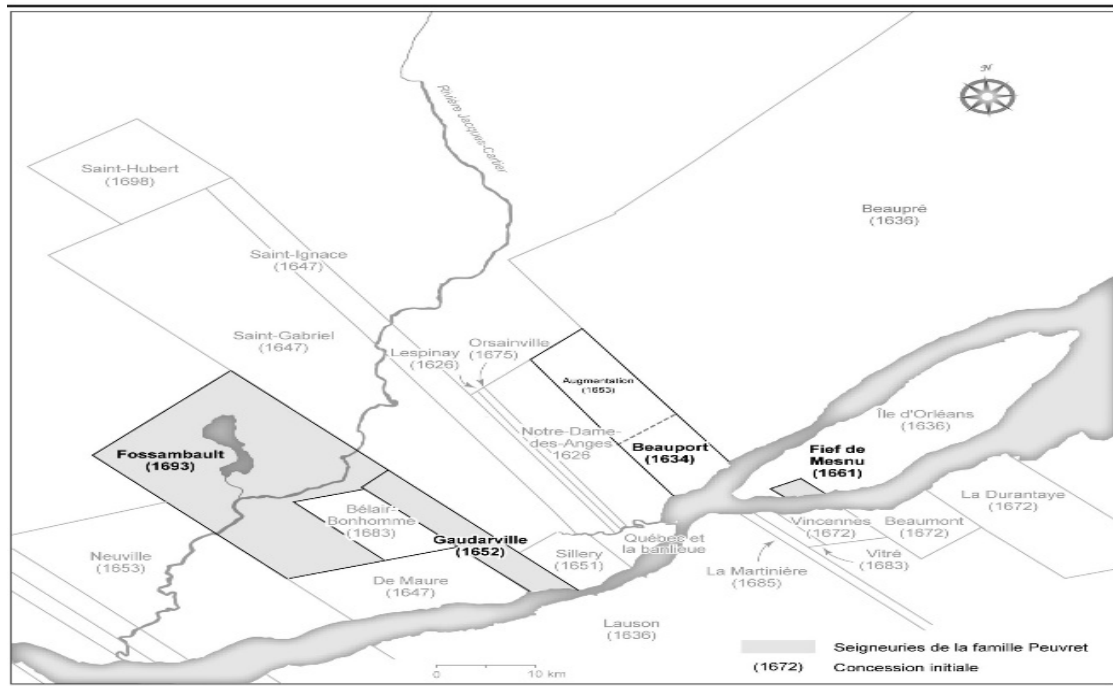


Figure 2 : Carte par Andrée Héroux, tirée de B. Grenier, *Marie-Catherine Peuvret. Veuve et seigneuresse en Nouvelle-France, Septentrion*, 2005.

Les Juchereau-Duchesnay et la seigneurie de Fossambault

La lignée des Juchereau-Duchesnay, dont est issue Anne Hébert, appartient aux premières familles seigneuriales de Nouvelle-France. C'est d'abord à Beauport que la famille se démarque, héritant de cette seigneurie pionnière fondée par leur ancêtre Robert Giffard dès 1634 (Grenier, 2005). Le patriarche Juchereau, Nicolas, sieur de Saint-Denys, est anobli en 1692, assurant à sa postérité l'appartenance au groupe restreint de la noblesse de Nouvelle-France (Gadoury, 1991)¹³. Il faut cependant attendre le milieu du siècle pour que les seigneuries de Gaudarville et de Fossambault¹⁴ ne passent dans le patrimoine de la famille Juchereau-Duchesnay, lors

12. Les procès-verbaux du bureau des commissaires du SNRRS sont disponibles pour la période 1940-1974 et permettent de documenter l'ensemble du processus : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, centre de Québec (BAnQ-Q), E39, S1, SS2, SSS2 procès-verbaux du SNRRS.

13. Rappelons que la noblesse ne se transmet pas par les hommes; une fille noble épousant un roturier ne transmettra pas son statut à ses enfants. Ce sera le cas, par exemple, des héritières du dernier seigneur de Fossambault, Antoine-Charles Juchereau-Duchesnay. Ainsi, en épousant respectivement Eugène-Étienne Taché et Oscar Prévost, les grands-mères d'Anne Hébert et de de Saint-Denys Garneau ne pouvaient transmettre leur identité nobiliaire à leurs enfants. Ces subtilités nobiliaires n'avaient cependant plus la même signification dans le Québec des 19^e et 20^e siècles et l'identité nobiliaire pouvait néanmoins être revendiquée d'un point de vue symbolique par ces familles. C'est d'ailleurs ce que soutient Yves La Roque de Roquebrune à propos de sa grand-mère Hermine Prévost (entretien avec Yves La Roque, juin 2015). L'étude de la noblesse canadienne et de ses persistances reste largement à faire.

14. C'est de la lignée féminine de cette famille que viennent les toponymes Sainte-Catherine et Fossambault, plus précisément de l'aïeule maternelle, Catherine Nau de Fossambault (c.1634-c.1676), noble parisienne immigrée au Canada, puis de sa fille Marie-Catherine Peuvret (1667-1739), qui épouse Ignace Juchereau-Duchesnay en 1683.

du décès de Marie-Anne Peuvret (1700-1760), célibataire et dernière représentante de cette famille, alliée aux Juchereau depuis 1683 (Grenier, 2005; Brochu, 2007; Fortin, 2016 : 79-86). Au terme d'une succession qui nécessitera l'intervention des tribunaux, le seigneur de Beauport, Antoine Juchereau-Duchesnay II, héritera du patrimoine de sa cousine célibataire et sera réputé, au tournant du 19^e siècle, l'un des plus grands propriétaires terriens au Canada (Brisson, 1983). Dans le testament qu'il rédige en décembre 1802, il partagera ses seigneuries entre ses trois fils. Par un concours de circonstances, la branche beauportoise des Juchereau-Duchesnay en viendra à perdre sa « terre originelle », saisie et mise aux enchères en 1844, tandis que la branche cadette, celle issue de Michel-Louis, amorcera la mise en valeur de la seigneurie, jusqu'alors périphérique, de Fossambault. La croissance de la population du Bas-Canada combinée aux migrations venues des îles Britanniques, notamment d'Irlande, contribuera à accélérer le développement de ce fief d'arrière-pays où la famille fait ériger un manoir de pierre vers 1848.

Ces deux seigneuries, « Fossambault et Gaudarville », constituent donc un patrimoine très ancien, dont découle, on peut l'imaginer, un attachement aussi très puissant. D'autant plus que de toutes les seigneuries de la famille, ce sont les dernières qui subsistent. Au moment de l'abolition du régime, le seigneur de Fossambault est Antoine-Charles Juchereau (1809-1886), lequel mène une vie familiale peu conforme aux valeurs bourgeoises du temps. Ses filles, Louise et Clara, grands-mères respectives d'Anne Hébert et de de Saint-Denys Garneau, sont des enfants illégitimes, nées hors mariage (en 1852 et 1854), de son union avec Elizabeth (Isabel) LeVallee (1821-1872), qui ne sera consacrée qu'en 1863 (Brochu, 2007 : 22-23). Si, en théorie il est considéré comme le dernier seigneur, les modalités de l'abolition que nous avons évoquées font qu'en pratique, ses descendants demeureront jusqu'en 1940 les « seigneurs » de Fossambault et qu'ils se partageront la somme impartie aux fiefs de Fossambault et de Gaudarville pour l'indemnisation des rentes constituées. Pour ces deux seigneuries conjointement, plusieurs représentants de la Succession d'Antoine-Charles Juchereau-Duchesnay se partagent un montant de 28 807,27 \$¹⁵. Pour ses parts, Marguerite Taché-Hébert, la mère d'Anne, reçoit personnellement la

15. BAnQ-Q, Fonds E39, S1, SS2, SSS2 procès-verbal de la séance tenue le 16 juin 1941.

somme de 6401,61 \$, peu après le 16 juin 1941¹⁶.

Ces chiffres, extraits des archives du SNRRS, visent à illustrer le caractère éminemment contemporain de ce bagage seigneurial. Il est évident que dans la région de Portneuf, plus particulièrement à Sainte-Catherine où réside la famille, on a conscience de ce statut distinctif des héritiers de Clara et de Louise Juchereau-Duchesnay. Mais que sait Anne Hébert de tout cela? Elle a une vingtaine d'années lorsque sa mère, ses tantes, oncles et cousins, reçoivent leur part venant clore la lente agonie du régime seigneurial. Comment ces événements, cette filiation et cette conscience d'appartenir à un univers seigneurial en voie d'extinction ont-ils pu colorer son travail d'écrivaine et sa conception du monde? C'est vers cette réflexion que nous nous tournons à présent en prenant appui sur la lecture des *Œuvres complètes d'Anne Hébert* ainsi que sur une consultation fragmentaire des archives personnelles, notamment de sa correspondance privée, disponibles aux Archives de l'Université de Sherbrooke¹⁷.

Pour une relecture « seigneuriale » d'Anne Hébert

Dans une perspective exploratoire, je propose ici quelques pistes de réflexion pour orienter une lecture historique axée sur la mémoire seigneuriale dans l'œuvre d'Anne Hébert. Après quelques constats liminaires sur la conscience de l'identité seigneuriale elle-même, j'aborderai plus spécifiquement l'appartenance au « pays » de Sainte-Catherine avant de terminer par un questionnement relatif à la famille.

Un univers seigneurial

Il est difficile de savoir ce que pense la famille d'Anne Hébert et ce que la jeune femme pense elle-même de cette persistance des droits seigneuriaux, mais si on se fie à la nouvelle « Un grand mariage » qu'elle écrit en 1962 et qu'elle situe à Québec en 1890, donc plus de 30 ans après l'abolition, il est évident qu'elle est pleinement consciente du fait que le régime seigneurial, comme mode de vie et comme rapport économique, s'est poursuivi bien après celui-ci. En effet, elle y évoque le paiement des rentes et la comptabilité du seigneur, nommant le « censier », l'outil par excel-

16. *Ibid.* Qui plus est, les héritiers de Clara Juchereau-Duchesnay (Mme Taché, décédée en 1931), soit Mme Marie-Louise Taché, épouse de Théo. Paquet, Mme Marguerite Taché, épouse de Maurice Lang Hébert, et Mme Clara Taché, épouse de Michel Fragasso, possèdent les droits sur la seigneurie voisine de Maure (Saint-Augustin) qu'Arthur Juchereau-Duchesnay (mort sans postérité) avait acquise en 1887 (bien après l'abolition!). Un drôle de retour des choses puisque les Juchereau avaient été seigneurs de ce fief jusqu'en 1734, avant qu'il ne passe entre les mains des « Pauvres de l'Hôtel-Dieu de Québec ».

17. Archives de l'Université de Sherbrooke, en particulier : P25, Fonds Anne-Hébert (FAH), P65, Fonds Collection Yves-Beauregard (CYB), Fonds Pierre-Hébert (FPH), Collection Dumont-Hudon relative à Anne Hébert (CDH).

lence de cette gestion (OCV : 744).

Le prestige associé à ce statut s'impose certainement dans son esprit. Il se manifeste encore à l'église où sont inhumés ses ancêtres, où un banc demeure réservé à la famille (occupé dignement par la cousine germaine de sa mère, Hermine Garneau, et sa famille) et, depuis les années 1920, par la grande croix du vieux cimetière.



Figure 3 : Vieux cimetière de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (crédit photo : Benoît Grenier, 2015).

Ces « seigneurs » du 20^e siècle portent une conscience d'eux-mêmes qui n'est peut-être pas que le fait « d'aristocrates en mal du passé », pour citer Frédéric Brochu à propos d'Hermine Prévost (Brochu, 2007 : 23). Si cette dernière « se comporte en seigneuresse » (Biron, 2015 : 18), ce n'est pas sans raison. Socialement, lorsqu'ils sont résidents – même de manière saisonnière comme le sont les Garneau ou les Hébert-Taché à Sainte-Catherine –, un rapport d'altérité bien manifeste caractérise toujours leurs liens avec la population locale. Les familles seigneuriales, même sur leur déclin, agissent encore comme au temps de leurs aïeux; plusieurs témoins ont relaté des faits similaires aux quatre coins du Québec. Dans la récente biographie du poète de Saint-Denys Garneau, cousin d'Anne Hébert, on affirme qu'« Hermine se sent partout chez elle à Sainte-Catherine, comme si tout le village constituait encore symboliquement une propriété familiale » (Biron, 2015 : 23). Le père Benoît Lacroix a bien rappelé l'ambiance qui régnait au manoir des Prévost et la fonction de châtelaine qu'y occupe Hermine Prévost encore au tournant des années 1950 dans un texte publié dans *Les Cahiers Anne Hébert* en 2007 (Lacroix, 2007). Anne Hébert et ses parents appartiennent à cet univers en voie de disparaître, mais ils sont sans doute un peu en marge de ce qui se passe au manoir, lieu plus marqué par cette

atmosphère seigneuriale.

Jusqu'en 1940, le manoir demeure en effet un lieu chargé de sens pour la population de Sainte-Catherine. Ce manoir, Anne Hébert le sait, est passé aux mains des Garneau en 1912, lorsque Clara Juchereau-Duchesnay-Taché, sa grand-mère maternelle, l'a vendu à Hermine Prévost, sa nièce¹⁸. Il restera dans la famille Garneau jusqu'en 1956. Anne Hébert est-elle nostalgique ou peut-être curieuse de ce patrimoine familial, de ce passé révolu et sans doute pour une part, énigmatique, qui est associé au manoir « où [sa] mère a passé une partie de son enfance » (OCV : 921)?

En théorie, c'est là qu'on vient verser les rentes seigneuriales, de personne à personne, comme aux belles heures du régime seigneurial. Même si Anne Hébert n'y réside pas, elle ne peut l'ignorer. Des témoins ont raconté que son cousin poète s'amusait de ces réminiscences féodales (entretien avec Odette Dick, 2015). Yves La Roque de Roquebrune, né en 1944, a rappelé, en entretien, l'état d'esprit qui persiste au manoir et à Sainte-Catherine en général à l'égard de cette famille : « Au manoir, on était les "Petits monsieurs", on ne pouvait pas jouer avec les enfants du village... ». Cela étant dit, prestige familial et « autorité seigneuriale » ne signifient pas pour autant fortune. Plusieurs de ces familles sont d'ailleurs confrontées, au 20^e siècle, aux difficultés de maintenir un certain mode de vie sans les revenus d'autrefois. Les Garneau en sont un excellent prototype (Biron, 2015 et entretien avec La Roque de Roquebrune, 2015).

Pourtant, le manoir et plus largement le « pays de Sainte-Catherine » sont bien plus significatifs dans l'œuvre d'Anne Hébert que dans celle de son cousin, peu marqué par l'histoire et par ce bagage familial. « L'histoire, celle de sa famille ou de son pays, n'intéressera guère le poète », affirme son biographe (Biron, 2015 : 18). Il en est autrement pour sa « cousine », une posture sans doute favorisée par sa longévité qui lui permit un recul sur le passé que n'eut justement pas le poète. En effet, l'histoire, et pas seulement celle de sa famille, est très présente dans l'œuvre d'Anne Hébert (OCII, 2013 : 28 ; Caillet, 1974; Garrido, 1993; Ollier-Pochart, 2010). La généalogie de celle-ci constitue, pourrait-on avancer, un véritable condensé de l'histoire du Québec. Comme le personnage de Marie-Louise de la Chevrotière (nom emprunté à l'aristocratie seigneuriale) dans la nouvelle « Un grand mariage », Anne Hébert est de cette « société aux rites immuables, aux arbres généalogiques clairs et précis [...] [des] "vieilles familles" bourgeoises demeurées au pays après le Traité de Paris et

18. Clara Taché (Hébert) a 26 ans lorsque sa mère vend le manoir à la famille Garneau. Hermine Prévost donne naissance à son fils de Saint-Denys cette même année 1912.

qu'on pouvait aisément repérer [...] au hasard des villes et des manoirs » (OCV : 746-747). Ici, l'œuvre rejoint presque parfaitement le récit de sa propre histoire familiale.

*Sainte-Catherine : « terre originelle »*¹⁹

C'est un fait connu, plus que Kamouraska, où elle séjourne en vacances l'été, plus que Québec, où elle vit l'hiver avec sa famille, c'est Sainte-Catherine qui inspire à Anne Hébert le plus profond attachement (OCI, 2013 : 16 ; Chassé et Watteyne, 2016 : 10). C'est là qu'elle est née, c'est là qu'elle a voulu reposer pour l'éternité, auprès des membres de son illustre famille, dans la terre de ses ancêtres. C'est « le terroir natal où se trouvent ses plus profondes racines [...] sa "terre originelle" » (OCI : 16) qui l'accompagne dans l'œuvre comme dans ses écrits privés. C'est là « qu'elle puise ses plus belles images et qu'elle comprend son appartenance au paysage et au climat canadiens.²⁰ » (OCIII, 2014 : 16) On peut imaginer, sans trop extrapoler, que ce sens de l'histoire et de l'enracinement n'est pas étranger à la possession de cette seigneurie par sa famille dans une trame séculaire. « T'es tu promené sur nos terres? Sont-elles inondées comme au temps de mon enfance à cette époque? », demande-t-elle à son frère Pierre dans une lettre du 2 juin 1974 (CYB). Ironise-t-elle à propos de leurs antécédents familiaux lorsqu'elle écrit, à propos du potager qu'il entretient sur leur terre de Sainte-Catherine : « N'empêche que la nature de Sainte-Catherine est drôlement récalcitrante à toute domestication! Si déjà tu réussis à lui arracher des tomates, tu es le maître et le seigneur de ces lieux. » (CHB, lettre d'Anne à Pierre, 27 juillet 1973).

19. C'est le titre d'un poème, paru dès 1967, et reproduit en 1992 dans le recueil *Le jour n'a d'égal que la nuit* (OCI : 329). C'est d'ailleurs le titre repris récemment par Sylvie Paquette pour son album *Jour de chance* dans lequel sont mis en chanson des poèmes d'Anne Hébert.

20. Plusieurs œuvres, notamment à la fin de sa carrière, en sont directement inspirées, comme le rappelle judicieusement l'introduction du volume IV des *Œuvres*. Dans *Aurélien, Clara, Mademoiselle et le Lieutenant anglais* : « Il est aisé d'y voir [dans Sainte-Clothilde] la transposition de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, une petite ville située au nord-ouest de Québec » (OCIV : 32-33) et dans *L'enfant chargé de songes* : « Le village fictif de Duchesnay prend son nom dans l'histoire de l'auteure, qui est une descendante de la famille Juchereau-Duchesnay, une des plus anciennes et influentes du pays. » (OCIV : 30)

À la même époque, alors à Paris depuis plusieurs années, elle envisage même le rachat du manoir. Dix ans après la mort de sa mère, faut-il y voir une volonté de réécrire l'histoire familiale? Le coût l'en dissuadera, mais elle songe néanmoins à l'avenir de ce bâtiment historique pour lequel elle s'inquiète depuis Paris. Plusieurs lettres entre le frère et la sœur évoquent cette vente et les transformations qui menacent la quiétude de Sainte-Catherine : « Ainsi donc, tout disparaît autour de nous et Sainte-Catherine appartient de plus en plus à des visages étrangers. » (FPH, lettre de Pierre à Anne, 22 mai 1972) « Le manoir est donc en vente. Cela me serre un peu le cœur de penser cela. Si ma vie était organisée autrement j'aurais peut-être aimé l'acheter. Et puis, je mourrais de peur toute seule là-dedans. Et cela risquerait de me déprimer », écrit Anne à Pierre en date du 16 septembre 1973 lorsque la nouvelle de la vente est officielle (CDH). Le 26 octobre, Pierre lui écrit : « Le manoir ira à qui? Tout ceci m'excite et m'épouvante à la fois » (FPH), tandis qu'Anne s'inquiète, plus tard, d'agrandissements que pourraient faire subir les acheteurs éventuels à la maison et discute des possibilités de reconnaissance patrimoniale par les gouvernements (CDH, lettre d'Anne à Pierre, 30 novembre 1973). Ces inquiétudes, vécues à distance et transposées dans cet échange épistolaire, ne sont pas sans faire penser à l'affolement, en pareilles circonstances, de Lia et Michel dans *Les chambres de bois* (OCII : 134).



Figure 4 : Le manoir (crédit photo : Benoît Grenier, 2015).

Sans aller jusqu'à racheter le manoir, Anne et Pierre Hébert acquièrent, de son propriétaire, une parcelle de terre qui leur redonne une ouverture sur la rivière et inclut une petite île à laquelle ils sont attachés, l'île-aux-loches. Elle écrit, en novembre 1973 :

Je trouve cela tout drôle et excitant d'être ainsi devenue co-proprétaire avec toi d'un bout de terre à Sainte-Catherine. Peut-être un jour, si tu es d'accord plus tard, quand je serai à ma retraite, pourrais-je me construire un petit camp sur la pointe en bas, si tout n'est pas inondé au printemps, bien entendu? (CDH, lettre d'Anne à Pierre, 30 novembre 1973)

Ces échanges et ce souci pour sa terre natale évoquent le profond attachement pour Sainte-Catherine, dont je n'ai donné ici que quelques exemples, et qu'il conviendrait d'analyser de manière attentive. Une autre anecdote témoigne magnifiquement de ce profond attachement. À l'automne 1972, elle rapporte de son séjour à Sainte-Catherine deux petits sapins dont elle donnera assidument des nouvelles au cours de l'année suivante :

Les sapins (ou épinettes) ont bien supporté le voyage. Il y a deux jours, je les ai transplantés, terreau français [...] ils sont là sur le bord de ma fenêtre livrés à la pollution de l'air parisien et à une bien étrange aventure, pour des sapins de Sainte-Catherine. Leur terre natale les protège... (CDH, lettre d'Anne à Pierre, 9 décembre 1972)

Puis, dans une lettre du 29 avril 1973 :

La plus jolie nouvelle de mes vacances de Pâques est la découverte de trois minuscules bourgeons vert tendre sur la mi tête d'un de mes sapins. Le brave petit saint catherinois n'a pas été traumatisé par l'arrachement de sa terre natale et la transplantation dans un Paris pollué (CDH).

Sans donner dans la psychologie, il est bien difficile de ne pas faire le parallèle avec la propre existence de l'auteure. Elle redonne de leurs nouvelles dans la lettre suivante, alors qu'elle les a confiés à une amie qui « soigne amoureusement ses plantes » pendant son séjour à Cannes pour la présentation du film *Kamouraska* (CDH, lettre d'Anne à Pierre, 14 mai 1973).

« Je te parle bien souvent de Sainte-Catherine, c'est un peu notre pays, ne l'oublie pas! », lui écrit son frère en 1973 (FPH, 26 juillet 1973). Cette appartenance, visiblement, n'est pas sans douleurs; elle ravive ses deuils, en particulier celui de son cousin et de sa sœur Marie : « Pour le moment, je n'ai pas la force d'affronter le drame de Saint-Denys et ce pays de notre enfance où s'emmêlent toutes nos misères, à chacun. » (Collection Pierre Bouillon, lettre d'Anne à son frère Pierre, 13 octobre 1953) Pierre Hébert partage cette ambivalence : « C'est beau à Sainte-Catherine, mais c'est quand même bien triste », écrit-il le 22 mai 1972 (FPH) ou encore dans cette lettre du 17 août 1972 dans laquelle il lance : « À Sainte-Catherine, ce n'est pas toujours follement gai [...] il y aura toujours cette étrange atmosphère que tu connais bien et qui s'insinue en nous, sporadique, inquiétante et tenace à la fois »

(FPH). Anne Hébert y fait aussi allusion dans certains textes publiés, par exemple dans celui sur ses années d'enfance paru dans *Le Devoir* en 1972 : « Cette terre-là m'a habitée et possédée et je l'ai habitée et possédée. Même si je l'ai quittée, comme on sort d'un piège, je crois à la ressemblance inaliénable du cœur avec sa terre originelle. » (OCV : 924) Son histoire familiale est partagée entre la beauté du monde rural caractérisé par Fossambault, terre seigneuriale, et la ville de Québec où ses ancêtres ont aussi de profondes racines. La ville, plus que la campagne, porte la marque du secret dans l'œuvre d'Anne Hébert. C'est là une dernière piste sur laquelle l'historien invite à se pencher.

Une famille et ses secrets

Ma plus profonde terre, en ce monde, c'est sans doute Sainte-Catherine, avec sa rivière et son paysage sombre et morcelé et puis Québec, ouvert sur la beauté du fleuve, puis replié sur lui-même, dans le secret de ses maisons fermées et de ses vieilles familles. (OCV : 924)

Les nouvelles comme les romans d'Anne Hébert sont traversés par le thème de la famille bourgeoise et par celui du secret de famille. On sait qu'un fait divers dans l'histoire de la famille Taché a inspiré l'histoire de *Kamouraska* (OCII : 27), mais la lignée maternelle porte elle aussi, secrètement et dans le non-dit, des hontes qu'on tait dans les salons de Québec au tournant du 20^e siècle. « [D]ans le secret de ses maisons fermées et de ses vieilles familles », écrivait-elle dans ce texte de 1972 qui semble faire directement écho à sa propre histoire familiale (OCV : 924).

Elle entreprend l'écriture de *Kamouraska* peu après le décès de sa mère en 1965, se permettant de briser ce silence étouffant, se « libérant de l'autorité d'une voix maternelle, emprisonnée dans les conventions de son époque » (OCII : 26) et de son milieu. À l'instar du drame familial des Taché qui lui a été raconté par sa mère « de la seule manière dont on pouvait la présenter dans le monde dans lequel elle vivait » (OCII : 26), qu'a-t-elle pu entendre des secrets de familles, en particulier de la « bâtardise » des filles du dernier seigneur de Fossambault? Elle a, elle-même, relaté les déjeuners du dimanche chez sa grand-mère Clara Juchereau-Duchesnay :

Tous les dimanches, lorsque j'étais petite, nous allions déjeuner chez ma grand-mère, rue Sainte-Ursule. Il fallait passer les portes et entrer dans la vieille ville. Les grandes personnes faisaient souvent allusion, dans leurs conversations, aux généalogies des autres habitants de la vieille ville qui paraissaient n'avoir pas bougé depuis des générations de leurs maisons de pierre de taille, aux jalousies fermées. (OCV : 923)

Un cousin d'Anne Hébert, descendant de la branche Fragasso, qui a bien connu sa grand-mère Clara Taché (1892-1994)²¹, tante d'Anne Hébert, et la maison de la rue Sainte-Ursule dans le Vieux-Québec, nous a raconté en entrevue tout le poids de ces histoires de famille, des traditions et des silences, faisant écho à un passage du *Premier Jardin* où Flora Fontanges « ne veut pas se souvenir que sa fausse grand-mère habitait la vieille ville et qu'il fallait franchir l'enceinte des murs pour aller déjeuner chez elle, tous les dimanches » (OCIV : 97). Plusieurs autres de ses textes évoquent ce bagage familial, en particulier certaines nouvelles comme « La maison de l'Esplanade », écrite en 1942 (OCV : 729-740).

Plus tôt dans la lignée familiale, d'autres histoires de famille ont fait grand bruit chez les élites de Québec: la séparation (vers 1795) entre Antoine Juchereau-Duchesnay II et sa seconde épouse Catherine Dupré, accusée d'adultère et accusant elle-même son mari de lui infliger de mauvais traitements (Grenier, 2007 : 162-163). Et que dire d'une autre aïeule, plus lointaine, Marie-Catherine Peuvret, qui dut menacer de déshériter son fils (Antoine Juchereau-Duchesnay I) s'il s'entêtait à vouloir épouser la fille d'un censitaire (Grenier, 2005)... Honte et mésalliance reviennent à intervalle régulier dans cette famille noble... S'en souvient-on au début du 20^e siècle? Que sait Anne Hébert de ces vieilles histoires de famille? Quels bruits ont traversé les siècles jusqu'à ses oreilles d'enfant et de jeune femme?

Lorsque j'étais enfant, ma mère me racontait des histoires de sa propre enfance, et toutes mes mères et grands-mères se joignaient à ma mère pour me rappeler une lignée de femmes dans l'espace et le temps, héroïnes de la vie quotidienne, ou sombres héroïnes de drames comme Elisabeth, dans *Kamouraska*. (OCV : 932)

Dans une entrevue, réalisée à Paris en 1979 et diffusée à l'émission *Visage* à Radio-Québec, elle se confie à Andréanne Lafond :

Elle [ma mère] me parlait, me racontait des histoires, mais des histoires vraies, des histoires de la vie passée, des histoires de sa vie à elle bien sûr, mais aussi des histoires qu'elle tenait de ma grand-mère. Alors ça faisait comme une sorte de lien avec le temps passé. C'est elle qui m'a raconté l'histoire de *Kamouraska*...

21. À son sujet, Michel Fragasso écrit : « Clara Taché Fragasso (1892-1994) est née le 31 juillet 1892, la cadette de la famille. Eugène-Étienne Taché avait cinquante-cinq ans à sa naissance. Elle a passé 70 ans de sa vie au 52 rue Sainte-Ursule. Elle a marié un ingénieur civil italien, Michel Fragasso, qui avait étudié à Liège en Belgique et travaillait à la reconstruction du Pont de Québec. Ils ont eu une famille de douze enfants parmi lesquels quatre paires de jumeaux, ce qui était presque mathématiquement impossible. Elle a depuis sa naissance cohabité avec sa mère Clara Juchereau Duchesnay. » (Page privée des descendants d'Eugène-Étienne Taché, consultée le 22 décembre 2016)

Les personnages féminins forts occupent une place prédominante dans l'œuvre d'Anne Hébert, et sa lignée matrilineaire (et féminine plus largement) est au cœur de son processus de création: « Et de passer à l'histoire familiale par le biais des "5 générations suivantes [...]" ». Cette ébauche de généalogie au féminin exprime un geste essentiel à la création romanesque qui consiste à tendre un fil solide et souple entre les personnages et leur auteure » (OCII : 29). Les seigneuses elles-mêmes seraient des figures à interpréter, notamment en ce qui concerne le thème de la transmission. Dans « Un grand mariage », une fille de seigneur comme Marie-Louise de la Chevrotière transmet son nom, prestigieux, à son héritier, rompant avec la tradition patronymique patriarcale nobiliaire (OCV : 761). Anne Hébert prend soin de le dire; elle connaît les règles qui régissent ces grandes familles. Ce cas est similaire à celui des héritières, réelles celles-là, de la famille Chartier de Lotbinière, une famille seigneuriale sans fils, au milieu du 19^e siècle, que la famille Juchereau côtoie très certainement à Québec²². Frédéric Brochu avait noté, à juste titre, que « plusieurs femmes de la famille Juchereau-Duchesnay ont laissé leur marque comme femmes d'affaires ou gestionnaires » (Brochu, 2007 : 23). Anne Hébert ne les connaît peut-être pas toutes, mais leur univers ne lui est pas inconnu. D'ailleurs, les prénoms féminins, expliqués dans l'édition critique des *Chambres de bois* selon leur étymologie, pourraient gagner à être observés dans la perspective des prénoms féminins de la famille, à commencer par celui de Catherine, la protagoniste de ce roman. Je reprendrai à mon compte une affirmation de l'introduction du tome 2 des *Œuvres* : « Travail d'écriture qui peut paraître incommensurable tant il est ardu de prendre voix dans la lignée maternelle qui a toujours été plus secrète » (OCII : 27). Au-delà de la « femme élégante » ou de la « grande bourgeoise » parfois décrite, il me semble qu'une part du mystère qu'on lui attribue s'incarne justement dans cette filiation féminine et dans les secrets qui s'y rattachent, eux-mêmes largement tributaires d'une ascendance aristocratique non sans taches.

22. Par son mariage avec Julie-Christine Chartier de Lotbinière, le Suisse Gaspard-Pierre Joly intègre l'aristocratie canadienne. Son fils, qui deviendra premier ministre du Québec, ajoutera le de Lotbinière maternel à son patronyme, devenant Joly de Lotbinière. Une autre branche de la même famille fera de même, les Lotbinière-Harwood. Ces deux familles portent toujours, 150 ans après, ces patronymes créés pour préserver l'identité noble des lignées féminines. Voir J.I. Little, 2013 : 46.

Conclusion

Les œuvres d'Anne Hébert croisées avec les archives personnelles, notamment sa correspondance, offrent une fenêtre idéale en vue d'une relecture historienne visant à comprendre l'influence de ce bagage familial pour le moins singulier. Par sa mère, puis sa grand-mère maternelle, l'auteure de *Kamouraska* appartient à l'une des plus anciennes familles de la noblesse seigneuriale canadienne, les Juchereau-Duchesnay. Mais il y a plus qu'une filiation. Lorsque naît Anne Hébert, en 1916, le Québec ne s'est pas encore complètement défait du régime seigneurial. Dans l'ancien fief de Fossambault, comme dans plusieurs centaines de localités à travers la Province de Québec, on continue de payer des rentes « seigneuriales », des familles et des institutions conservent des « domaines » et des « manoirs » et, surtout, des caractéristiques sociales et culturelles continuent de les distinguer dans nombre de villages. C'est le cas à Sainte-Catherine, où les divers membres des familles Taché, Garneau, Prévost, Fraggasso ou Hébert ont conscience d'appartenir à un corps seigneurial peut-être en voie d'extinction mais aussi à un univers nobiliaire qui teinte encore la société québécoise, comme l'affirmait le premier ministre Taschereau en 1922. Les « censitaires » aussi ont nécessairement conscience que ces familles appartiennent à un milieu qui n'est pas le leur, ce dont témoigne le manoir habité par la famille Garneau et les honneurs qui sont réservés à celle-ci à l'église et au cimetière. En entrevue, Yves La Roque de Roquebrune l'exprime admirablement :

Il y avait cette distance qui était concrète et qui était respectée de part et d'autre. Quand Elzéar venait porter la crème en charrette ou le beurre dans les moules, il aurait été extrêmement inconfortable si grand-maman [Hermine Prévost] l'avait invité à rentrer dans la cuisine. Il fallait vraiment respecter son rôle. (Entretien, La Roque de Roquebrune, juin 2015)

Le centenaire de la naissance d'Anne Hébert semble une occasion propice aux relectures de l'œuvre. La présente réflexion se veut une invitation non pas à réinterpréter l'œuvre, mais plutôt à ajouter à notre compréhension de l'univers hébertien un facteur qui me semble négligé, l'appartenance à ce monde seigneurial. On a écrit sur le rapport d'Anne Hébert à la religion, un rapport qu'on a qualifié de paradoxal. Certains y ont même vu un rejet du catholicisme, voire un règlement de compte avec la religion catholique (OCIV : 358). Il me semble que son rapport à l'autorité seigneuriale ou à la figure du seigneur est plus ambigu, plus difficile à caractériser et surtout moins étudié. Pourtant, le thème de la seigneurie ou des seigneurs se trouve en de multiples lieux dans l'œuvre, pas seulement dans *Kamouraska*, comme

certaines seraient portées à le croire. Des nouvelles, des poèmes, des textes en prose et des romans sont colorés par ce thème du seigneur, dont *Le tombeau des rois* ou *Les chambres de bois* :

Le premier seigneur m'a prise à treize ans. Il m'a mise à travailler tout le jour sous sa femme qui me hait. Toutes les nuits, il m'éveille et me prend. La maison est profonde comme un coffre; nul ne sait ce qui s'y passe. Michel et Lia, petits, petits, mes pauvres agneaux, dormez en paix. Votre père est tout-puissant, votre mère est belle, petits, petits, petits... (OCII : 161)

De quoi alimenter encore de belles pages autour de l'œuvre, inépuisable, d'Anne Hébert.

Bibliographie

- BIRON, Michel (2015), *De Saint-Denys Garneau. Biographie*, Montréal, Boréal.
- BRISSON, Réal (1983), « Antoine Juchereau-Duchesnay », *Dictionnaire biographique du Canada*, [En ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/juchereau_duchesnay_antoine_5F.html (consulté le 22 décembre 2016).
- BROCHU, Frédéric (2007), « Généalogie d'Anne Hébert : des familles marquantes dans l'histoire du Québec », *Les Cahiers Anne Hébert*, n° 7 : 19-30.
- CAILLET, Annie (1974), *L'espace et le temps dans le roman Kamouraska d'Anne Hébert*, mémoire de maîtrise, Université de Haute-Bretagne.
- CHASSÉ, Bernard et Nathalie WATTEYNE (2016), *Album Anne Hébert*, Montréal, Fides.
- FORTIN, Jonathan (2016), *Le célibat féminin à Québec et Montréal au XVIII^e siècle : travail, famille et sociabilité*, mémoire de maîtrise, Université de Sherbrooke.
- GADOURY, Lorraine (1991), *La noblesse de Nouvelle-France. Familles et alliances*, Montréal, Hurtubise HMH.
- GARRIDO, Katia (1993), *Le Québec et son histoire dans Le Premier Jardin d'Anne Hébert*, mémoire de maîtrise, Université de Bordeaux 3.
- GRENIER, Benoît (2005), *Marie-Catherine Peuvret. Veuve et seigneuresse en Nouvelle-France*, Québec, Septentrion.
- GRENIER, Benoît (2007), *Seigneurs campagnards de la Nouvelle France. Présence seigneuriale et sociabilité rurale dans la vallée du Saint-Laurent à l'époque préindustrielle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- GRENIER, Benoît (2010), « "Le dernier endroit dans l'univers" : À propos de l'extinction des rentes seigneuriales au Québec, 1854-1971 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 64, n° 2, automne : 75-98.
- GRENIER, Benoît (2012), *Brève histoire du régime seigneurial*, Montréal, Boréal.
- GRENIER, Benoît (2013), « Les persistances de la propriété seigneuriale au Québec. Les conséquences d'une abolition partielle et progressive (1854-1970) », *Histoire et Sociétés Rurales*, avec la collaboration de Michel Morissette, vol. 40, 2^e trimestre : 61-96.
- GRENIER, Benoît (2018), « Les paradoxes de la mémoire seigneuriale au Québec : entre la mythologie et l'oubli », dans Marc Bergère [et al.] (dir.), *Mémoires canadiennes*, Rennes, Presses universitaires de Rennes : 155-166.
- GRENIER, Benoît et Michel MORISSETTE, avec la collaboration d'Alain LABERGE et Alex TREMBLAY-LAMARCHE (2016), *Nouveaux regards en histoire seigneuriale au Québec*, Québec, Septentrion.
- LACROIX, Benoît (2007), « Les parents de Saint-Denys Garneau », *Les Cahiers Anne Hébert*, n° 7 : 11-17.
- LITTLE, J.-I. (2013), *Patrician Liberal. The Public and Private Life of Sir Henri-Gustave Joly de Lotbinière, 1829-1908*, Toronto, University of Toronto Press.
- MORISSETTE, Michel (2014), *Les persistances de l'« Ancien Régime » québécois : seigneurs et rentes seigneuriales après l'abolition (1854-1940)*, mémoire de maîtrise, Université de Sherbrooke.
- OLLIER-POCHART, Elsa (2010), « Quand ancrer l'histoire permet de réécrire l'Histoire », *Les Cahiers Anne Hébert*, n° 9 : 43-56.

TASCHEREAU, Louis-Alexandre (1922), « La noblesse canadienne-française », dans *Conférences prononcées à Toronto devant l'Empire Club et le Women's Canadian Club le 27 avril, par L'HONORABLE L.-A. TASCHEREAU, LL.D. Premier ministre de la province de Québec, s.e., c.1922* : 27-41.

Films et autres documents visuels

GODBOUT, Jacques (2000), *Anne Hébert, 1916-2000*, Office national du film du Canada, 50 minutes.

LAFOND, Andréanne (1979), « Dans l'intimité parisienne d'Anne Hébert » (1979), entrevue par Andréanne Lafond, Visages, Radio-Québec, 59 minutes.

LANTHIER, Stéphanie (2017), documentaire *Anne Hébert et l'héritage seigneurial*. Entrevues réalisées par Benoît Grenier dans le cadre de la recherche sur les persistances seigneuriales au Québec :

- Yves La Roque de Roquebrune, 16 juin 2015;
- Marguerite Juchereau-Duchesnay, 13 juillet 2015;
- Odette Dick, 13 novembre 2015;
- Michel Fragasso, 1^{er} avril 2016;
- Nathalie Watteyne, 11 novembre 2016.